

Communiqué de l'association Enseignement Public et Informatique

Les créations d'un enseignement « Sciences Numériques et Technologie » (SNT), en Seconde, et de la spécialité « Numérique et Sciences Informatiques » (NSI), en Première puis en Terminale, sont des avancées réelles dont l'EPI a déjà eu l'occasion de se féliciter.

L'enjeu est en effet d'importance. Il s'agit de donner à tous les élèves la culture générale scientifique de leur temps dont l'informatique, en tant que science du traitement de l'information numérisée, est une composante essentielle. La transition numérique est d'abord une question de ressources humaines.

Mais des conditions sont indispensables pour réussir ces avancées incontournables.

Concrètement, il faut réussir la rentrée scolaire 2019 puis les suivantes.

La formation des enseignants

En premier lieu, il est essentiel de disposer d'enseignants bien formés. La création d'un capes et d'une agrégation d'informatique est indispensable : au vu des enjeux, les tergiversations pour les créer sont dérisoires, incompréhensibles.

Compte tenu du retard pris lors des précédentes décennies, une phase de transition et une montée en puissance progressive sont nécessaires. Avec un plan pluriannuel, des échéances précises, bien identifiées, bien datées.

Pour l'enseignement « Sciences numériques et technologie » (SNT) en classe de seconde, des formations académiques sont envisagées. Elles doivent se dérouler dans le cadre de la formation continue et donner lieu à des décharges de service. Il est urgent de les organiser pour les enseignants volontaires, car la rentrée 2019 c'est déjà demain. Elles doivent être substantielles, le programme de SNT, qui concerne tous les élèves de Seconde et non plus seulement les élèves volontaires, l'impose.

Pour la spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI), des diplômes universitaires (DU) sont annoncés à l'intention des professeurs ayant une validation ISN. Mais ils doivent être plus largement ouverts à d'autres professeurs et pérennisés par des diplômes inter-universitaires (DIU) pour assurer la cohérence des formations au niveau national. Les professeurs déjà titulaires par ailleurs de diplômes universitaires en informatique doivent en être dispensés. Si ces formations devaient avoir lieu pendant les vacances scolaires elles devraient être rémunérées. Mais leur cadre naturel doit être la formation continue sur le temps de travail, qui est un droit, avec décharges de service (cf. les formations « lourdes » des années 1970 et 1980). La période du baccalauréat peut être utilisée avec évidemment dispenses de surveillance et de correction.

Un ensemble de mesures doivent être prises allant dans le sens d'une reconnaissance institutionnelle pour les enseignants qui s'engagent dans ces enseignements au prix d'un investissement personnel important : garanties et reconnaissances de carrière, rémunérations, avancements d'échelon, mutations sur poste à profil, concours internes et listes d'aptitude...

On déplore actuellement un déficit d'information sur les modalités de mise en œuvre de ces nouveaux enseignements d'informatique. Il entraîne des inquiétudes et est de nature à amener des professeurs qui ont largement investi dans l'enseignement d'Informatique et sciences du numérique (ISN) à renoncer à l'enseignement de la spécialité NSI. Cela serait paradoxal alors que l'on manque d'enseignants formés.

Il est indispensable que l'administration envoie des signaux positifs. On ne développera pas ces enseignements nouveaux, on ne les réussira pas, sans que des moyens soient dégagés. Ainsi la pédagogie spécifique de l'informatique sur ordinateur nécessite-t-elle des classes allégées ainsi que des locaux et matériels adaptés. Nombre de proviseurs estiment que la spécialité informatique correspond à un besoin de la société de demain et sa création une bonne nouvelle, mais n'ont pas les locaux pour l'ouvrir.

Le cadre de la réforme du lycée

Il y a là des questions d'intérêt général. Les élèves doivent savoir quelles spécialités seront nécessaires pour leurs futures études supérieures. Quid sur ce point des épreuves des concours aux grandes écoles ? Il faut veiller à ce que les calendriers de l'administration et des élèves ne divergent pas. Le choix des options doit se faire dans la sérénité pour les élèves et les professeurs. Les moyens accordés aux établissements doivent permettre d'éviter les tensions entre les différents enseignements.

Ajoutons que les informations en provenance des académies font craindre de grandes disparités. Le cadre, celui du service public d'éducation et du statut de la Fonction publique, doit être national.

Des questions donc, beaucoup de questions, et des inquiétudes qui s'expriment avec force dans les lycées. Or il faut absolument réussir l'enseignement de l'informatique, cet important dossier conditionne en partie l'avenir culturel, scientifique et économique de notre pays.

Paris, 30-11-2018